

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

**Avis aux importateurs de certains fils en acier inoxydables originaires d'Inde
(Réglementation antisubvention)**

RECTIFICATIF

L'avis aux importateurs publié sur le site Internet des douanes sous la référence 2013/48 du 16/09/2013 comporte une erreur dans le taux du droit compensateur applicable au CACO résiduel B999.

Cet avis est remplacé par le texte ci-après.

Par règlement (UE) n° 419/2013 (JO L 126/13) et pour une période de quatre mois à compter du 9 mai 2013, un droit compensateur provisoire a été instauré à l'importation sur le territoire communautaire de fils en aciers inoxydables, originaires d'Inde, et contenant en poids :

- 2,5 % ou plus de nickel, autres que ceux contenant (en poids) de 28 à 31 % maximum de nickel et de 20 à 22 % maximum de chrome,
- moins de 2,5% de nickel, autres que ceux contenant en (en poids) de 13 à 25 % maximum de chrome et de 3,5 % à 6 % maximum d'aluminium.

Ces marchandises relèvent actuellement des codes NC 7223 00 19 et 7223 00 99.

Compte tenu de l'ampleur des marges de subvention constatées et de l'importance du préjudice subi en conséquence par les industries communautaires, le droit compensateur est institué à titre définitif à compter du 8 septembre 2013, conformément aux dispositions du règlement d'exécution (UE) n° 861/2013 (JO L240/13).

Le taux de ce droit, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, s'établit comme ci-après au regard des sociétés par lesquelles ces produits sont fabriqués:

Producteur exportateur	Taux du droit compensateur	CACO
Raajratna, Metal Industries - Ahmedabad, Gujarat.	3,7 %	B775
Venus Wire Industries Pvt. Ltd - Mumbai, Maharashtra.	3,0 %	B776
Precision Metals - Mumbai, Maharashtra.	3,0 %	B777
Hindustan Inox Ltd - Mumbai, Maharashtra.	3,0 %	B778
Sieves Manufacturer India Pvt. Ltd - Mumbai, Maharashtra.	3,0 %	B779
Viraj Profiles Vpl. Ltd - Thane, Maharashtra.	0 %	B780
KEI Industries Limited - New Delhi.	0 %	B925
Entreprises visées en annexe	3,4 %	
Toutes les autres sociétés	3,7 %	B999

Les montants déposés au titre du droit compensateur provisoire sont à percevoir définitivement. Les montants déposés au-delà des droits antidumping définitifs sont libérés.

Annexe

Bekaert Mukand Wire Industries	Lonand, Tal. Khandala, Satara District, Maharashtra	B781
Bhansali Bright Bars Pvt. Ltd	Mumbai, Maharashtra	
Bhansali Stainless Wire	Mumbai, Maharashtra	
Chandan Steel	Mumbai, Maharashtra	
Drawmet Wires	Bhiwadi, Rajasthan	
Jyoti Steel Industries Ltd	Mumbai, Maharashtra	
Panchmahal Steel Ltd	Dist. Panchmahals, Gujarat	
Mukand Ltd	Thane	
Garg Inox Ltd	Bahadurgarh, Haryana	B931
Macro Bars and Wires	Mumbai, Maharashtra	B932
Nevatia Steel & Alloys Pvt. Ltd	Mumbai, Maharashtra	B933